

Image not found or type unknown



Succession en Italie.....

Par **cocot**, le **29/07/2014** à **21:54**

Bonjour,

La grand-mère de mon fils, d'origine italienne est décédée il y a trois mois.
Je pensais recevoir des documents de succession à signer mais je ne rien reçu à ce jour.
Le délai est-il plus long en Italie qu'en France pour clôturer une succession?
Que puis-je faire si je reçois aucune nouvelle de la succession ?
Merci pour vos informations.[smile7]